

Liste de contrôle : si vous recevez un avis d'expulsion à l'usage de l'acheteur

Répondez aux questions de cette liste de contrôle pour savoir si vous avez un moyen de vous opposer à l'avis d'expulsion.

Si une question ne s'applique pas à vous ou si vous ne connaissez pas la réponse, laissez ce champ vide.

Lorsque vous recevez l'Avis de résiliation de votre location

- | Oui | Non | Formulaire N12 |
|--------------------------|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Cet avis utilise-t-il le formulaire N12 de la Commission de la location immobilière? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'avis est-il signé? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'adresse de votre logement est-elle exacte et complète? |
| Oui | Non | Date de résiliation |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'avis indique-t-il la date à laquelle le propriétaire souhaite que vous déménagiez (date de résiliation)? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La date de résiliation est-elle au moins 60 jours après la date à laquelle vous avez reçu l'avis? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Si vous avez une location mensuelle, la date de résiliation est-elle le dernier jour d'une période de location? (Par exemple, si vous louez à partir du 15 de chaque mois, le dernier jour d'une période de location sera le 14 du mois.) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Si vous avez une location à durée déterminée (par exemple, un bail d'un an), la date de résiliation est-elle le dernier jour de la durée? |
| Oui | Non | Personne qui emménage |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'avis indique-t-il la personne qui emménagera? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Est-il probable que la personne envisage vraiment d'emménager? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La personne qui souhaite emménager est-elle dans l'une des situations suivantes? <ul style="list-style-type: none">• l'acheteur, ou son conjoint, ses parents ou ses enfants• les parents ou les enfants du conjoint• un aidant lié à l'un des éléments ci-dessus |

- Oui Non
 La personne envisage-t-elle d'y vivre à plein temps?

Lorsque votre propriétaire vous remet la *Requête en résiliation de la location et en expulsion du locataire (formulaire L2)*

- Oui Non
 La requête a-t-elle été déposée auprès de la Commission au plus tard **30 jours** après la date d'expiration indiquée sur l'avis N12?
- Le propriétaire a-t-il déposé une déclaration sous serment de la personne qui envisage d'emménager?
- La déclaration indique-t-elle que la personne envisage d'y vivre à temps plein?
- Votre propriétaire a-t-il rempli la section indiquant s'il a donné un avis N12 ou N13 au cours des 2 dernières années?

À la date d'audience

- Oui Non
 Est-il probable que la personne envisage vraiment d'emménager?
- Y a-t-il un accord d'achat et de vente qui a été signé **avant** que le propriétaire ne vous donne le formulaire N12?
- L'accord est-il contraignant? (toutes les conditions restantes ont été « levées »)
- Le propriétaire a-t-il offert l'une des choses suivantes?
- vous verser un mois de loyer au plus tard à la date de résiliation indiquée dans l'avis, ou
 - vous offrir un autre logement que vous jugez acceptable

Si vous avez répondu **Non** à l'une des questions de cette liste, vous pourriez avoir un moyen de vous opposer à l'avis d'expulsion. Assurez-vous de le mentionner lors de toute audience ou rencontre de médiation.

Il ne s'agit pas d'une liste complète de toutes les raisons que vous pourriez utiliser pour vous opposer à l'avis d'expulsion.

Il est préférable d'obtenir une assistance juridique avant une audience ou une médiation.



Le site Web Justice pas-à-pas de CLEO contient des renseignements détaillés sur les problèmes juridiques courants. Allez à www.stepstojustice.ca/fr/legal-topic/housing-law/eviction.